

Siège Social : 36000 Châteauroux  
Adresse : 2 Place des Cigarières  
Date de convocation : 21 novembre 2025

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Vendredi 05 Décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 5 décembre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M DAUZIER

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (25)**

BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DAUZIER Claude, DELLA-VALLE Luc, DELYS Dominique, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, POINTIERE Michael, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEMION Michel, SLEDZ Jean, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

**Étaient absents (14)**

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, ZECCHI Stéphane.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis  
BRANCHOUX Gilles a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre  
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à VIDAL Claude  
IMBERT Tony a donné pouvoir à MOREAU Jean-Michel  
JUDALET Patrick a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
NAVARRO David a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston

**Étaient excusés (3)**

DEJOLLAT Daniel, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent.

**Objet :** Tableau annuel d'avancement

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'arrêté portant définition des lignes directrices de gestion,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux du SDEI,

**Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement est établi comme suit pour l'année 2025 :

| Nom de l'agent          | Grade actuel  | Grade d'avancement                                      |
|-------------------------|---|---|
| PUIGRENIER David        | Attaché territorial                                     | Attaché principal                                       |
| Le BOISSELIER Catherine | Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe |

**Article 2** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Pour extrait conforme,

  
Le Président,  
Jean-Louis CAMUS  


Secrétaire de Séance :

  
Claude DAUZIER